

U  
R U H E N G E R I .  
1950.

Usumbura, le 3 août 1950.

N° 4276 /sec.

transmis copie pour information à  
Monsieur le Résident (deux) avec l'assurance  
de mes meilleurs sentiments.

Usumbura, le 3 août 1950.

Objet:  
Souscription Monument Stanley.

Monsieur l'Administrateur de Territoire (Tous),

601 sec  
J. B. J.

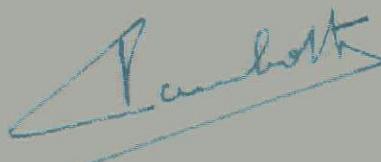
Monsieur le Directeur (Tous)

J'ai l'honneur de vous informer que les listes  
de souscription que je vous ai demandé de mettre en circulation  
à partir du premier aout, seront publiées dans la presse.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir m'adres-  
ser le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, un relevé des souscriptions  
que vous aurez recueillies.

Je vous en remercie et vous prie d'agréer,  
Monsieur l'Administrateur de Territoire, l'expression de mes  
sentiments bien distingués.

Le Vice-président du Comité Exécutif  
Pour la Commémoration, 1950.



A Monsieur l'Administrateur  
Chef du Territoire de la R.D.

R U H E N G E R I .



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 29 juillet 1950.-

RESIDENCE DU RUANDA.

NO 2486/Sec.2

OBJET:

Souscription Monument Stanley.

1583 Sec. 2  
4-8-50

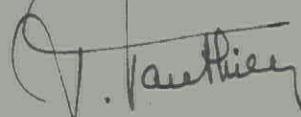
Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Subsidiairement à la lettre n°3945/Sec. du 17 écoulé de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi, j'ai l'honneur d'attirer votre particulière attention sur le caractère hautement national de l'œuvre entreprise.

Aux fins d'assurer la pleine réussite de celle-ci, vous voudrez bien veiller à faire circuler les listes de souscriptions parmi toutes les catégories de la population (européenne, asiatique et indigène) de votre territoire. En ce qui concerne notamment les organismes miniers, les firmes commerciales, les colons, il vous appartient de solliciter personnellement leur participation pécuniaire à l'érection du monument Stanley.

J'insiste à nouveau pour que les démarches à entreprendre soient couronnées du succès le plus complet et que la quote-part fournie par le Ruanda soit proportionnellement équivalente aux autres districts du Congo.-

Pour le Résident du Ruanda en route,  
Le Résident-Adjoint e.s.D. VAUTHIER,



Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

R U H E N G E R I.-

TERRITOIRE  
DU  
RUANDA-URUNDI.-

N° 3945 / Sec.

OBJET:

Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOUS)

Souscription  
Monument Stanley.-1466  
94-7-80  
See. Ls

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe 2 listes de souscription numérotées 1466-15, que vous voudrez bien mettre en circulation à partir du premier août parmi la population européenne et asiatique de votre Territoire. La notice jointe à chaque liste expose les buts que s'assigne l'œuvre du monument Stanley. Les réalisations seront - naturellement - proportionnées aux moyens dont disposera le Comité. A titre d'indication, je vous signaler que les dépenses envisagées sont de l'ordre d'une dizaine de millions, dont la plus grande part sera affectée à l'aménagement du mont Léopold à Léopoldville, de façon à en faire un site grandiose consacré à la mémoire de Stanley et de tous les pionniers de notre action colonisatrice. Le monument qui sera érigé au sommet du mont Léopold comportera notamment une tour belvédère, que surmontera la statue de Stanley et une galerie, dont une partie du sous-basement sera réservée à chacune des provinces et au Ruanda-Urundi et où seront rappelés par des motifs sculpturaux les faits des hommes qui ont contribué à la découverte ou au développement de notre Territoire.

Les moyens mis en œuvre pour récolter les fonds nécessaires sont notamment les subventions du Gouvernement métropolitain et du Gouvernement du Congo (2 millions), une participation aux bénéfices de la Loterie coloniale, une émission spéciale en Belgique de timbres à l'effigie de Stanley.

C'est cependant par la souscription publique que la plus grande part des fonds devra être recueillie.

Je laisse à votre initiative le choix des moyens les plus aptes à assurer un plein succès à cette souscription. Vous considérerez comme un devoir de participer activement à cette œuvre, qui doit être un éclatant hommage à la mémoire du grand explorateur africain et de nos pionniers.

D'autres instructions vous parviendront ultérieurement quant à l'intervention des populations indigènes qui, elles aussi, seront sollicitées. Il est probable que les autorités et les indigènes aisés seront invités à participer aux listes de souscription. Pour le reste de la population des insinues seront vendus au prix de 2 francs.

A Monsieur l'Administrateur  
Chef de Territoire  
(TOUS)

.....

Ruhengeri

Je vous signale que les listes de souscription sont également adressées aux sièges locaux des principales sociétés. Les gérants de ces sociétés sont invités à y inscrire non seulement le versement de la société mais également les souscriptions de leur personnel. Je prie par conséquent les administrateurs que la chose concerne de se mettre en rapport avec la direction des sociétés ayant leur siège dans leur territoire, afin d'éviter au personnel de ces sociétés des doublées sollicitations.

Vous voudrez bien veiller à ce que les souscripteurs s'acquittent du montant de leur souscription au monument d'une mutation ou d'un départ en congé. J'estime que le mode de versement le plus pratique est soit la remise d'un chèque à l'ordre de Monsieur STRAUNARD, Trésorier du Comité exécutif local, soit le virement à l'un des comptes Bancaires/le numéro est indiqué au bas des listes.-

Le Président du Comité Exécutif  
du Ruanda-Urundi,  
M. DE RYCK,

*J. Boer*

## Territoires

Ruanda - Urundi

Ruanda - Urundi

GEWESTEN

N° 1864 / SEC. 2.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.  
 In het antwoord vermelden : nummer en  
 dagtekening.

Ruhengeri, le  
den

23 octobre 1950.-

Réponse au n° .....

Antwoord op n° .....

du ..... 19 .....  
vanANNEXE  
BijlageOBJET :  
Voorwerp :Monument Stanley  
souscription.

Monsieur le Trésorier,

Conformément à la lettre N° 3945/SEC. datée  
 du 1 juillet 1950 et émanant du Président du Comité Exécutif  
 du Ruanda-Urundi j'ai l'honneur de vous faire parvenir les  
 deux listes de souscription ci-jointes dont je verse le  
 montant soit 2.075 frs et 1.199 frs (soit 3.274 frs) diminué  
 des frais de versement s'éllevant à 5 frs., à la Banque du Congo  
 Belge N° 4698 "Monument Stanley" Usumbura.

Veuillez agréer, Monsieur le Trésorier,  
 mes salutations distinguées.

L'Administrateur de Territoire, a.i.

M. POCHET,

Monsieur le Trésorier  
 du Comité Exécutif  
 à

U S U M B U R A .-